

« en France, et si vous le voulez dans notre ville, l'intelligence est un instrument dangereux, et la femme peut moins nourrir son enfant que la chienne, la louve et la brebis. »

« Enfin le nourrisson, d'après le docteur Imbert, doit être enlevé à l'éducation maternelle et soumis à l'éducation collective. »

Ce livre du docteur Imbert, adressé au docteur Barrier, trouva des admirateurs et des adhérents. L'idée reçut son application dans l'ancienne abbaye de Bonneval (Eure-et-Loire). Jamais site ne fut plus propice, pour une semblable destination : cloître vaste et magnifique, ombrage séculaire, eau vive, limpide, tout était réuni pour faire de ce lieu une colonie modèle. Une administration étant nécessaire pour la direction générale, M. le Dr Alexandre Mayer en fut le promoteur et M. le Dr Barrier le président, elle prit le nom de *Société protectrice de l'enfance*. Voilà l'origine de l'institution.

Disons d'abord que ce titre était une usurpation de l'autorité légitime du père et de la mère, une preuve déplorable de la déviation de la science et un symptôme sinistre de l'abaissement du sentiment de paternité. L'essai ne fut pas heureux: sur 20 enfants réunis dans la colonie, 18 étaient morts au bout de quelques mois; il fut reconnu alors qu'une surveillance intelligente, exercée par des médecins habiles, sur les nourrices et les nourrissons était insuffisante, que l'enfant ne se nourrit pas seulement de lait, mais de ce que l'âme de la mère possède de plus pur (1).

Ce fait est un des mille exemples qui prouvent qu'une institution, pour être durable, doit répondre à de légitimes exigences, et que les spéculations de la raison humaine sont impuissantes à réformer les plans de la raison divine,

Si le système de Gall se fût borné à modifier les catégo-

(1) Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei, Matth. iv. v.